

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
 n° IAL 13055-01 du 8 février 2006 mis à jour le

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal
 69 avenue Charles de Gaulle 13 000 MARSEILLE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé oui non
 Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>
Avalanche <input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Sécheresse <input type="checkbox"/>
Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Volcan <input type="checkbox"/>
Feux de forêt <input type="checkbox"/>	autre retrait gonflement d'argile <input type="checkbox"/>	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI approuvé oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI prescrit * oui non
 * Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique Effet de surpression Effet toxique

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
 en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000
 L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III Zone 0

pièces jointes

6. Localisation
 extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte
 Arrêté préfectoral
 Fiche de synthèse communale
 Cartographies
 Arrêtés de catastrophe naturelle

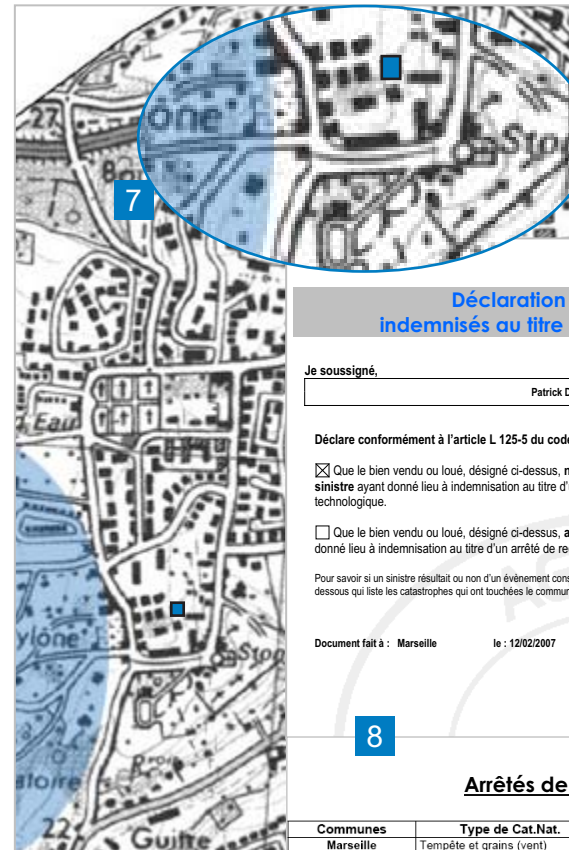
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom Patrick DURANT
 rayer la mention inutile

8. Acquéreur - Locataire Nom-prénom
 rayer la mention inutile

9. Date à Peillissannes le 12/02/2007

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département. En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix. [V de l'article 125-5 du code de l'environnement]



Déclaration relative aux sinistres indemnisés au titre des catastrophes naturelles

Je soussigné, Patrick DURANT Vendeur Bailleur

Je déclare conformément à l'article L 125-5 du code de l'environnement :

Que le bien vendu ou loué, désigné ci-dessus, n'a pas fait l'objet à sa connaissance d'une déclaration de sinistre ayant donné lieu à indemnisation au titre d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Que le bien vendu ou loué, désigné ci-dessus, a fait l'objet d'une (ou plusieurs) déclaration de sinistre ayant donné lieu à indemnisation au titre d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Pour savoir si un sinistre résultait ou non d'un événement considéré comme catastrophe naturelle ou technologique, se référer au tableau ci-dessous qui liste les catastrophes qui ont touchées la commune de MARSEILLE depuis 1982.

Document fait à : Marseille le : 12/02/2007

Signature du Vendeur ou du bailleur :

Arrêtés de catastrophe Naturelle

Communes	Type de Cat.Nat.	début	fin	Arrêté du:	JO du:
Marseille	Tempête et grains (vent)	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Marseille	Inond.cru.e ruissel. coulée boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987
Marseille	Inond.cru.e ruissel. coulée boue	11/01/1987	11/01/1987	02/12/1987	16/01/1988
Marseille	Inond.cru.e ruissel. coulée boue	14/01/1987	14/01/1987	02/12/1987	16/01/1988
Marseille	Inond.cru.e ruissel. coulée boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989
Marseille	Inondation - Par une crue	25/02/1989	26/02/1989	13/06/1989	21/06/1989
Marseille	Mvt de terrain - Tassements	01/05/1989	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993

- 5 Arrêté préfectoral à titre informatif.
- 6 Fiche synthétique communale extraite du Document Communal d'Information Renseignante sur l'existence d'un Plan de Prévention des Risques sur la commune, ainsi que sur le zonage sismique de la commune.
- 7 Zonages des Plan de Prévention des Risques avec localisation du bien.
- 8 Déclaration relative aux sinistres indemnisés au titre des catastrophes naturelles faite par le vendeur/bailleur et liste des arrêtés de catastrophes naturelles sur la commune concernée depuis 1982.